

**PROGRAMME D'ACCRÉDITATION
DES ORGANISMES D'INSPECTION (PAOI)**

Aperçu du programme

Version 1 – avril 2024

Conseil canadien des normes
55, rue Metcalfe, bureau 600
Ottawa (Ontario) K1P 6L5

Téléphone : 1 613 238-3222

accreditation@ccn.ca

www.ccn.ca

Autorisation de reproduction

À moins d'indication contraire, l'information contenue dans la présente publication peut être reproduite, en tout ou en partie et par quelque moyen que ce soit, sans frais et sans autorisation supplémentaire du Conseil canadien des normes, pourvu que toutes les précautions raisonnables soient prises pour assurer l'exactitude de l'information reproduite; que le Conseil canadien des normes soit mentionné comme la source de la publication; et que la reproduction ne soit pas présentée comme une version officielle ni comme une version ayant été faite en association avec le Conseil canadien des normes ou avec son aval.

Pour obtenir l'autorisation de reproduire l'information contenue dans cette publication à des fins commerciales, écrire à info@ccn.ca.

© 2024, Conseil canadien des normes

Also available in English under the title *SCC_POV_ASB-Program-Overview-IBAP_v1*.

Table des matières

Programme d'accréditation des organismes d'inspection (PAOI) – Aperçu	4
1. Exigences du programme d'accréditation	4
2. Exigences en matière de cycle d'accréditation et d'observation d'audit	5
Historique des révisions	5

Programme d'accréditation des organismes d'inspection (PAOI) – Aperçu

Le Conseil canadien des normes (CCN) offre des programmes d'accréditation aux organismes d'inspection. L'accréditation du CCN démontre qu'un organisme se conforme à la norme internationale applicable aux organismes d'inspection et qu'il possède les compétences voulues pour réaliser des inspections.

Les organismes d'inspection évaluent la sécurité de produits et de matériaux donnés. Ils vérifient également si les installations, l'équipement et les systèmes connexes conviennent dans le cadre du travail à effectuer. Les inspections peuvent porter tant sur les services que sur les biens physiques.

Partout dans le monde, les organismes d'inspection recherchent l'accréditation du CCN comme preuve de la conformité de leurs activités aux normes et aux règlements les plus récents à l'échelle nationale et internationale.

Le CCN se prépare à la reconnaissance internationale par l'International Laboratory Accreditation Cooperation (ILAC).

1. Exigences du programme d'accréditation

PROGRAMME/ SOUS-PROGRAMME	EXIGENCES D'ACCREDITATION	ORGANISME DE RÉGLEMENTATION RESPONSABLE
<p>Les organismes d'inspection peuvent adhérer à un ou plusieurs des sous-programmes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Inspection des appareillages électriques • Inspection des appareillages électromédicaux • Inspection des réseaux de canalisations de gaz médicaux • Inspection d'appareils et d'appareillages à gaz commerciaux et industriels 	<ul style="list-style-type: none"> • ISO/IEC 17020:2012 – Évaluation de la conformité – Exigences pour le fonctionnement de différents types d'organismes procédant à l'inspection • Exigences et lignes directrices du CCN – Programme d'accréditation des organismes d'inspection (à l'exception du PAOI pour les systèmes ferroviaires seulement) • ILAC P8:11/2023 – Accord de reconnaissance mutuelle de l'ILAC: Exigences supplémentaires pour l'utilisation des symboles d'accréditation et les déclarations de statut d'accréditation par les organismes d'évaluation de la conformité accrédités • ILAC P10:07/2020 – Politique de l'ILAC relative à la traçabilité des résultats de mesure (le cas échéant) • ILAC P15:05/2020 – Utilisation de la norme ISO/IEC 17020:2012 pour l'accréditation des organismes d'inspection 	<ul style="list-style-type: none"> • Conseil consultatif canadien de sécurité-électricité • Conseil consultatif interprovincial du gaz
<p>Évaluateurs indépendants de la sécurité des réseaux ferroviaires</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Exigences et lignes directrices du CCN – Programme d'accréditation des évaluateurs indépendants de la sécurité des systèmes ferroviaires 	

2. Exigences en matière de cycle d'accréditation et d'observation d'audit

Les Exigences et lignes directrices du CCN – Programme d'accréditation d'organismes détaillent la portée et les opérations du programme.

Historique des révisions

VERSION	DESCRIPTION DES CHANGEMENTS	DATE D'APPROBATION
1	<ul style="list-style-type: none">Version originaleDivision de l'Aperçu des programmes d'accréditationAjout des responsables de système ou des organismes de réglementation, le cas échéantSuppression de la section sur la réinstallation et la rénovation, puisqu'elle se trouve dans l'Aperçu des services d'accréditation et que les détails sont inclus dans le formulaire de demande de modification de la portéeAjout des exigences d'accréditation applicables de l'ILAC	2024-04-01